

Essai de fiabilité des équipements -

Partie 3: Conditions d'essai préférentielles -
Section 5: Cycle d'essai n° 5: Equipements
montés sur véhicules terrestres -
Faible degré de simulation

C O R R I G E N D U M 1

Page 30

Ce corrigendum technique corrige des erreurs introduites par inadvertance lors de la rédaction et qui pourraient conduire à une application inexacte, et découverte après la circulation du projet final de norme internationale.

Remplacer le tableau 6 existant par ce qui suit:

Tableau 6 - Niveau de sévérité des essais de vibrations

Classe selon la CEI 721-3-5	Durée	Conditions		
		Valeur de l'amplitude de l'accélération ou du déplacement selon la CEI 68-2-6* ou la CEI 68-2-64*	Gamme de fréquences Hz	
5M2	4 cycles de balayage	1,5 mm 5 m/s ²	2 à 9 9 à 200	
	20 min ¹⁾	1)	1)	
5M3	8 cycles de balayage	3,5 mm 10 m/s ²	2 à 9 9 à 200	
	40 min ²⁾	2)	2)	
1) 0,9 (m/s ²) ² /Hz 0,027 (m/s ²) ² /Hz		10 Hz à 200 Hz 200 Hz à 500 Hz	2) 0,36 (m/s ²) ² /Hz 0,12 (m/s ²) ² /Hz	10 Hz à 200 Hz 200 Hz à 500 Hz
Les chiffres ci-dessus représentent une densité spectrale d'accélération.				
* Les niveaux de la CEI 721-3-5, tableau VI, ont été réduits puisque les cycles d'essais sont conçus pour des essais de caractéristiques de fiabilité et non pour des essais d'endurance (voir l'article 1 de la présente norme).				